

**CAPACITE EN DROIT 1^{ÈRE} ET 2^{ÈME} ANNÉES
CALENDRIER DES EXAMENS – DIJON -
1^{ÈRE} Session – 2ND Semestre – JUIN 2024 –**

Attention : Les écrits ont lieu sur les différents sites. Pour les capacitaires de Dijon, les salles sont indiquées ici.

Pour les capacitaires Auxerre et Nevers, se référer au calendrier de leur centre pour connaître la salle de l'écrit.

LES ORAUX ont TOUS lieu à DIJON.

Date	EPREUVES	HORAIRES/LIEUX	E/O
Lundi 3 juin 2024	Droit Des Contrats (1 ^{ère} année) Écrit - Valérie WITTMANN Droit Commercial (2 ^{ème} année) Écrit - Loïc FIRLEY	De 16 h 30 à 19 h 30 (20h30 pour tiers-temps) (43 étudiants) Salle 223	ÉCRITS
Mardi 4 juin 2024	Droit Public (1 ^{ère} année) Écrit - Fanny MALHIÈRE Droit Privé Notarial (2 ^{ème} année) Écrit - Nicolas BONNARDEL	De 16 h 30 à 19 h 30 (20h30 pour tiers-temps) (43 étudiants) Salle 229	ÉCRITS
Jeudi 6 Juin 2024	ORAUX Droit Pénal (1 ^{ère} et 2 ^{ème} années) Mohamed KÉBÉ - Salle 407 (4e étage - côté Droit - Bâtiment Droit-Lettres) Introduction au Procès Civil (1 ^{ère} et 2 ^{ème} années) Géraldine MAUGAIN - Salle 405 (4e étage - côté Droit - Bâtiment Droit-Lettres) Droit du Travail (2 ^{ème} année) Lionel BOSCH - Salle 409 (4e étage - côté Droit - Bâtiment Droit-Lettres)	Dijon : 9h00 (19 étudiants) Nevers : 13h30 (10 étudiants) Dijon : 9h00 (19 étudiants) Nevers : 15h00 (11 étudiants) Dijon : 9h30 (5 étudiants) Auxerre : 10h45 (3 étudiants) Nevers : 11h15 (3 étudiants)	ORAUX

Se présenter ½ h avant le début de l'épreuve, muni de sa carte d'étudiant, ou d'une pièce d'identité et d'un certificat de scolarité.

Toute absence à une épreuve ne pourra être rattrapée qu'à la session de septembre.

L'accès à la salle d'examen est interdit à tout candidat après l'ouverture de la ou des enveloppe(s) contenant les sujets. **Aucune exception n'est tolérée.**

Les sujets sont distribués face contre table et ne peuvent être retournés tant que le responsable de salle n'a pas indiqué le commencement de l'épreuve.

Les candidats cessent de composer sitôt que le responsable de salle a signalé la fin de l'épreuve. En vue d'assurer l'effectivité de cette règle, il est recommandé aux responsables de salle d'exiger des candidats qu'ils se lèvent à ce signal.

Ce calendrier tient lieu de convocation.

Dijon, le 17 Mai 2024



La Responsable du service scolarité,
Maud LE BARBANCHON